

Documents

Si vous décidez de **continuer à jouer ou être dirigeant** à l'AS Boufféré Football la saison prochaine, vous devrez, pendant les permanences, vous rendre au stade pour :

- Récupérer le questionnaire santé à compléter si la visite médicale ne vous est pas imposée (le cas échéant, vous avez reçu le certificat médical à faire remplir par votre médecin, par email).
- Compléter la fiche de renseignements (soit au stade, soit en l'imprimant chez vous et en l'apportant complétée)
- Apposer les signatures nécessaires sur la page 4 de ce document correspondant au droit à l'image, au règlement intérieur, la charte et l'autorisation parentale (soit au stade, soit en l'imprimant chez vous et en l'apportant signée)
- Apporter le règlement du montant de la cotisation en chèque de préférence, à l'ordre de l'AS Boufféré Football (voir possibilités de paiement page 2). Attention, les dirigeants ne paient pas leur licence mais doivent prévoir un règlement de 15€ pour les billets de bourriche.
- Donner une photo d'identité (facultatif : cela permet simplement d'avoir une photo récente sur votre licence)

Si vous décidez de rejoindre l'AS Boufféré Football la saison prochaine en **tant que nouveau joueur ou nouveau dirigeant**, vous devrez, pendant les permanences, vous rendre au stade pour :

- Récupérer un formulaire de demande de licence afin de vous rendre chez votre médecin traitant.
- Compléter la fiche de renseignements (soit au stade, soit en l'imprimant chez vous et en l'apportant complétée)
- Apposer les signatures nécessaires sur la page 4 de ce document correspondant au droit à l'image, au règlement intérieur, la charte et l'autorisation parentale (soit au stade, soit en l'imprimant chez vous et en l'apportant signée)
- Apporter le règlement du montant de la cotisation en chèque de préférence, à l'ordre de l'AS Boufféré Football (voir possibilités de paiement page 2).
- Donner une photo d'identité (obligatoire)
- Donner une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille)

Le **coût de la mutation** si vous étiez la saison passée dans un autre club est d'un montant de **70€**. **L'ASB prend en charge cette cotisation** (pour un engagement minimum de deux saisons).

Comme vous le savez certainement, la signature d'une licence et le règlement de la cotisation vous donnent droit à une assurance à la Mutuelle Des Sportifs (MDS). Les garanties sont décrites dans le document « Accord collectif n° 980A ». Ces garanties sont comprises dans le prix de la licence. Pour les seniors ou les jeunes âgés de plus de 17 ans la MDS propose à travers la SPORTMUT FOOT des garanties supplémentaires, à la charge du joueur :

- *Un capital décès*
- *Un capital invalidité*
- *Des indemnités journalières*

Si vous souhaitez ces garanties supplémentaires, merci de télécharger le document sur le site internet du club. Si vous avez des questions, l'ASB vous proposera une aide pour remplir le document lors des permanences de licence. En cas de blessure, vous pourrez également contacter la secrétaire du club pour savoir si une déclaration d'accident est nécessaire.

Aucune licence ne pourra être demandée si le dossier d'inscription n'est pas complet ou si le paiement n'est pas enregistré.

Cotisations

Le prix de la licence pour la saison 2021-2022 est de **50€**.

Il comprend le **lavage des tenues collectives** (short et maillot) utilisées lors des matchs et la rémunération des éducateurs.

Cette année, selon les catégories, des équipements seront offerts :

Pôle SENIORS-LOISIRS : 1 survêtement complet NIKE offert

Pôle Animation et Formation (U7 à U18) : 1 sweat NIKE offert

Le carnet de 10 tickets de bourriche (ou tombola) est de **15€** (il est obligatoire pour tous les licenciés et facultatif pour les éducateurs et dirigeants)

Toutes les inscriptions hors permanences de licences seront majorées de 20 €

Les billets de bourriche vous seront remis lors de la reprise des entraînements.

Le carnet de 10 tickets de Tombola coûte 15€. (tirage au sort lors du concours de belote de janvier 2022).

A vous de les vendre avant le concours !

Catégorie	Pôle	Année de naissance	Tarifs pendant permanences (valides jusqu'au 31/12)*	Tarifs hors permanences (valides jusqu'au 31/12)*
U6 à U13	Animation	2008 à 2016	65€ dont 15€ de bourriche	85€ dont 15€ de bourriche
U14 à U18	Formation	2003 à 2007	65€ dont 15€ de bourriche	85€ dont 15€ de bourriche
U19/U20/Séniors	Séniors	1900 ☺ à 2003	65€ dont 15€ de bourriche	85€ dont 15€ de bourriche
Loisirs				
Walking football	65€ dont 15€ de bourriche			
Dirigeants / Educateurs	OFFERT PAR L'ASB			
Arbitres	OFFERT PAR L'ASB			

**Si vous souhaitez intégrer l'ASB Foot après le 31/12 et jusqu'au dernier weekend de compétition officielle de la saison en cours, le tarif des licences est de 65€ (pôle animation), 77€ (pôle formation) et 83€ (pôle seniors).*

Modalités de paiement :

- Par chèque(s) : jusqu'à 3 mensualités, la première représentant la moitié du prix total.
- Espèces : en un seul versement
- Bons CCAS (mairie de Boufféré)
- Pass sport
- Chèques ANCV Sport

Permanences de licence :

1. Le Samedi 19/06 de 10h00 à 20h00
2. Le Mercredi 23/06 de 18h30 à 20h
3. Le Vendredi 25/06 de 18h30 à 20h00



DOSSIER D'INSCRIPTION : AS BOUFFERE FOOTBALL 2021-2022



Les informations concernant les jours et horaires d'entraînements vous seront communiquées sur le site internet du club. Pour les enfants accueillis chez Pitchounes, l'ASB propose un accompagnement pour l'entraînement du mercredi (cf Annexe 1).

Cette page doit être rendue 100% complétée lors de votre venue à une permanence de licence.

Autorisations (pour licencié majeur uniquement)

Je soussigné, Nom : _____ Prénom : _____

- déclare avoir pris connaissance de la charte de fair-play (cf annexe 3), du règlement intérieur (cf annexe 2) et en accepter le contenu.
- autorise l'AS Boufféré Football à utiliser, dans le cadre du droit à l'image, ma photo sur tout type de support (presse, internet, autres).
- autorise l'AS Boufféré Football à utiliser, dans le cadre du RGPD, toutes les informations présentes sur ce document ainsi que sur le document de licence.

Fait à _____ le : __/__/2021

Signature du joueur :

Autorisations parentales

(pour licencié mineur uniquement - ne remplir qu'une autorisation si plusieurs enfants)

Je soussigné (représentant légal), Nom : _____ Prénom : _____

- autorise les parents bénévoles, les dirigeants et éducateurs à transporter mon/mes enfant(s), dans leur véhicule personnel lors des déplacements.
- déclare avoir pris connaissance de la charte de fair-play (cf annexe 3), du règlement intérieur (cf annexe 2) et en accepter le contenu.
- autorise l'AS Boufféré Football à utiliser, dans le cadre du droit à l'image, la photo de mon/mes enfant(s), sur tout type de support (presse, internet, autres).
- autorise l'AS Boufféré Football à utiliser, dans le cadre du RGPD, toutes les informations présentes sur ce document ainsi que sur le document de licence.

Enfant(s) concerné(s) :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Fait à _____ le : __/__/2021

Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux) :

(pour les parents intéressés par le service ACCOMPAGNEMENT PITCHOUNES)

- je souhaite profiter des services avec Pitchounes, avec l'accord tripartite proposé par l'ASB.

Annexe 1 : accompagnement Pitchounes

En accord avec Pitchounes, un bénévole de l'ASB propose de faire le trajet avec les enfants pour l'entraînement du mercredi. Les modalités sont les suivantes :

- Le temps passé n'est pas décompté de la prestation Pitchounes
- Si les enfants sont ramenés chez Pitchounes, cette décision ne devra pas être modifiée. Le planning est établi à l'année et pourra être modifié par mail des parents.
- Les enfants feront partie du groupe « les Olympiques », ils ne participent pas aux activités de l'accueil de loisir mais sont en « activités libres ».
- Si les enfants sont inscrits sur des activités hors du centre, ils ne pourront participer à l'entraînement (environ 1 mercredi par période).

Annexe 2 : règlement intérieur => document consultable sur le site internet du club

Annexe 3 : charte => document consultable sur le site internet du club

Annexe 4 : informations relatives au RGPD

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), l'ASB vous informe de vos droits liés aux données transmises au club :

- Le droit à l'information
- Le droit d'accès
- Le droit de rectification
- Le droit à l'effacement
- Le droit à la portabilité des données personnelles
- Le droit d'opposition

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.cnil.fr